4. *Fait appel* aux institutions financières internationales pour qu'elles examinent d'urgence et avec bienveillance les demandes de don ou de prêt que le Gouvernement éthiopien pourrait leur soumettre en vue de l'exécution de projets destinés à assurer la réadaptation des populations victimes de la sécheresse, et pour qu'elles veillent à ce que ces dons et ces crédits soient de l'ordre de grandeur le plus élevé possible;

5. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport au Conseil économique et social, lors de sa cinquante-huitième session, sur les nouvelles mesures prises par la communauté internationale en vue de remédier à la situation critique causée par la sécheresse;

6. *Prie en outre* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de faire rapport au Conseil d'administration du Programme lors de sa dix-neuvième session et, par l'intermédiaire de ce dernier, au Conseil économique et social lors de sa cinquante-neuvième session, sur le résultat des efforts accomplis en matière de relèvement et de reconstruction et sur la mise en œuvre des mesures précises énoncées dans le Programme spécial de mesures d'urgence adopté par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire.

1915e séance plénière
16 juillet 1974

1877 (LVII). Assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan méridional

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 1655 (LII) du 1er juin 1972, 1705 (LIII) du 27 juillet 1972, 1741 (LIV) du 4 mai 1973 et 1799 (LV) du 30 juillet 1973, ainsi que la résolution 2958 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1972,

Ayant examiné le rapport final établi par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés comme suite à la résolution 1799 (LV) du Conseil [4], ainsi que la déclaration faite par le Haut-Commissaire à la 1913e séance plénière du Conseil, le 15 juillet 1974 [5],

Louant les efforts fructueux que le Gouvernement soudanais a déployés pour restaurer l'ordre économique et social dans la région méridionale du pays,

Notant que le Soudan aura encore besoin d'une aide considérable en vue de son développement, pour mener à bien la réadaptation des réfugiés rapatriés et des personnes déplacées,

1. *Félicite* le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de la manière efficace dont il a organisé et coordonné le programme de secours immédiats des Nations Unies dans le Soudan méridional, permettant ainsi aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées du Soudan de se refaire une nouvelle existence dans leur patrie;

2. *Exprime sa profonde gratitude* aux gouvernements qui, par leur générosité et leur esprit de coopération, ont contribué pour beaucoup au bon déroulement du programme de secours;

3. *Exprime sa vive appréciation* aux organismes des Nations Unies et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont contribué au succès de l'opération;

4. *Félicite* le Programme des Nations Unies pour le développement des activités qu'il déploie en tant que point central pour la reconstruction à long terme de la région méridionale du Soudan.

1915e séance plénière
16 juillet 1974

1878 (LVII). Le problème de la sécheresse en Afrique

Le Conseil économique et social,

Considérant que la sécheresse qui frappe la région soudano-sahélienne et l'Ethiopie paraît faire partie d'une perturbation écologique profonde menaçant un nombre croissant de pays d'Afrique,

Notant les activités déjà entreprises à cet égard par divers organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation météorologique mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation mondiale de la santé et le Comité de la science et de la technique au service du développement,

Convaincu de la nécessité d'une approche interdisciplinaire bien coordonnée en ce qui concerne le problème de la sécheresse en Afrique,

1. *Prie* le Secrétaire général et tous les organismes intéressés du système des Nations Unies de poursuivre vigoureusement leurs activités et leurs efforts en vue de lancer contre le problème de la sécheresse une attaque de grande envergure, à l'échelle du système;

2. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa cinquante-huitième session, un rapport sur lesdites activités des organismes des Nations Unies.

1915e séance plénière
16 juillet 1974

1879 (LVII). Mesures d'urgence concernant l'offre d'engrais et de pesticides

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1836 (LVI) du 14 mai 1974, relative aux mesures d'urgence concernant l'offre d'engrais et de pesticides,

[4] E/5483.

[5] Voir E/SR.1913.